

Collège "Bois fleuri" à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER - Marché de travaux - Transaction

Rapport n° CP/2012/898

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le rapport a pour objet la réalisation des travaux supplémentaires pour le remplacement de la faïence murale du logement de l'agent au collège « Bois fleuri » à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER.

Lors des travaux de rénovation, en septembre 2012, du logement de l'agent au collège « Bois fleuri » à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, les corps d'état techniques ont dû détériorer une partie de la faïence murale pour permettre le passage en saignée de leurs réseaux. De ce fait le remplacement total de la faïence murale s'est avéré nécessaire.

Le montant initial du marché initial s'élève à 2 016,00 € HT, soit 2 411,14 € TTC.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 698,00 € HT soit 834,81 € TTC, soit 34,6 % du montant du marché initial.

Au vu de la nécessité de faire les reprises avant le 1^{er} octobre 2012, date de remise en service du logement, il a été demandé à l'entreprise de les exécuter immédiatement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, accepte la réalisation de prestations supplémentaires de travaux de remplacement de la faïence murale du logement de l'agent au collège « Bois fleuri » à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER et approuve le principe d'une transaction amiable à passer entre la société Carrelages KOEHLER ET FILS et le Département du Bas-Rhin, en vue du règlement des dits travaux supplémentaires.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL